

Fiche de données de sécurité

1 IDENTIFICATION DU MÉLANGE / PRODUIT / ENTREPRISE

1.1 Identification du produit

Nom commercial du produit: **Glattol 2511 TDQ**
Typ: Universal Tractor Transmission Oil
N° cas n/a pour mélanges
N° EINECS (EC) n/a pour mélanges
N° REACH n/a pour mélanges

1.2 Désignation de l'entreprise:

Maagtechnic AG
Sonnentalstr. 8
CH-8600 Dübendorf
Tel.: +41 44 824 91 91
Fax: +41 44 821 59 09
E-mail-Kontakt: lubricants@maagtechnic.com

1.3 Numéros de téléphone en cas d'urgence:

Numéro Suisse en cas d'urgence: 145
Centre d'information Toxicologique: CH-Zürich Tel.: +41 (0) 44 251 51 51

2 IDENTIFICATIONS DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- a) selon **1999/45/CE, 67/548/CE** Ce produit ne satisfait pas les exigences de classification de la législation européenne actuelle.
- b) selon **1272/2008/CE (CLP)** Ce produit ne satisfait pas les exigences de classification de la législation européenne actuelle.

2.2 Éléments de l'étiquette

- a) selon **1999/45/CE, 67/548/CE**
- | | |
|-----------------------------------|----|
| Pictogramme: | -- |
| Phrases de danger (phrases R) | -- |
| Phrases de précaution (phrases S) | -- |
- Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*
- b) selon **1272/2008/CE (CLP)**
- | | |
|-----------------------------------|----|
| Pictogramme: | -- |
| Mention d'avertissement | -- |
| Phrases de danger (phrases H) | -- |
| Phrases de précaution (phrases P) | -- |
- Pour le texte complet des phrases de risque voir la section 16.*

Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractibles pa le test IP346

2.3 Informations supplémentaires de l'étiquette

S61 (selon 1999/45/CE, 67/548/CE)
H273 (selon 1272/2008/CE (CLP))

2.4 Autres dangers

n/a

3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractérisation chimique: Huiles synthétiques, minérales et additifs.
Numéro CAS: Pas mentionné pour les mélanges
a) Composants dangereux: Substances, présentes, dangereuses pour la santé selon la **directive 67/548/CEE** et ses suivantes adaptations ou pour lesquelles existent des limites d'exposition reconnues:

Composant(s)	% (en poids)	Classification	N° registration REACH	N° Comm. Eu.
Lubricating oils (petroleum),C24-50, solvent-extd,dewaxed, hydrogenated : Base oil - unspecified	66 - 70	--	01 -2119489969-06-0000	CAS 01316-72-7 CE 309-877-7
Residual oils (petroleum),solvent-refined: Base oil - unspecified	19,5 - 21	--	01-2119488707-21-0015	CAS 64742-01-4 CE 265-101-6
2-Propenoic acid, 2-methyl-, dodecyl ester,	2,5 - 3	--	non disponible	non disponible
zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate)	1 - 1,5	Xi R36/38, N R51/53	non disponible	CE 249-109-7

b) Composants dangereux: Substances, présentes, dangereuses pour la santé selon la **directive 1272/2008/CEE** et ses suivantes adaptations ou pour lesquelles existent des limites d'exposition reconnues:

Composant(s)	% (en poids)	Classification	N° registration REACH	N° Comm. Eu.
Lubricating oils (petroleum),C24-50, solvent-extd,dewaxed, hydrogenated : Base oil - unspecified	66 - 70	--	01 -2119489969-06-0000	CAS 01316-72-7 CE 309-877-7
Residual oils (petroleum),solvent-refined: Base oil - unspecified	19,5 - 21	--	01-2119488707-21-0015	CAS 64742-01-4 CE 265-101-6
2-Propenoic acid, 2-methyl-, dodecyl ester,	2,5 - 3	Eye Irrit. 2 H319	non disponible	non disponible
zinc bis(O,O-diisooctyl) bis(dithiophosphate)	1 - 1,5	Eye Irrit. 2 H319 Skin Irrit. 2 H315 Aquatic Chronic 2 H411	non disponible	CE 249-109-7

4 MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Mesures de premier secours et voies d'exposition

- a) Inhalation:** Inhalation est très improbable à cause de la faible pression de vapeur à température ambiante (voir section 9. pt. i).
 Une exposition aux vapeurs peut toutefois se produire lorsque la substance est manipulée à haute température avec une ventilation insuffisante. En cas de symptômes résultant de l'inhalation de fumées, de brouillard ou de vapeurs du produit: évacuer la victime vers un lieu calme et bien aéré.
- b) Contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement le vêtements contaminés.
 Consulter le service médical si l'irritation persiste.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation et éliminer les chaussures et autres articles en cuir imprégnés du produit.
 Éclaboussements du produit chaud peuvent causer brûlures à la peau ou aux yeux.
 Refroidir la partie touchées pendant au moins 5 minutes ou jusqu'à ce que la douleur disparaisse. Ne pas appliquer de la glace sur la brûlure.
- c) Contact avec les yeux:** Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes, aussi sous les paupières.
 Appeler le service médical si l'irritation de l'œil se développe ou persiste.
- d) Ingestion** NE PAS FAIRE VOMIR pour éviter le risque d'inhalation. Si le patient est conscient, lui donner deux verres d'eau. Appeler le service médical.

4.2 Symptômes et effets les plus importants

- a) Inhalation:** Si à cause du réchauffement le produit nébulise ou vapourise, l'exposition excessive ou répétée aux fumées, gaz ou vapeurs peut causer irritations au système respiratoire.

b) Contact avec la peau:	Le contact répété ou prolongé de la peau avec des vêtements contaminés peut causer une dermatite. Les symptômes incluent rougeur, gonflement, sécheresse et gerçures de la peau.
c) Contact avec les yeux:	D'après des données de composants ou de matières semblables, une légère et passagère irritation des yeux peut se produire en cas de contact avec le produit.
d) Ingestion	Peu ou pas de symptômes prévisibles. Au pire, des nausées et la diarrhée peuvent se produire.
4.3 Informations pour le médecin:	En cas de ingestion, présumer en tous les cas qu'il a eu aussi inhalation du liquide dans les poumons. Envoyer immédiatement la victime à l'hôpital. Ne pas attendre l'apparition de symptômes.
4.4 Référence à d'autres sections	Voire section 11.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés:	CO2, poudre d'extinction, mousse d'extinction.
5.2 Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité:	N'utiliser pas de jet d'eau: danger d'éclaboussures et d'extension de l'incendie. L'eau peut être utilisée seulement pour refroidir et protéger les récipients de produit exposés.
5.3 Dangers particuliers liés à la substance ou à ses produits de combustion:	Fumées, gaz ou vapeurs peuvent se développer de la combustion.
5.4 Conseils aux personnes responsables à l'extinction de l'incendie.	Voir sections 5, 7, 8 e 13.

6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions personnelles	Le port des équipements de protection individuelle est obligatoire (voir section 8.) Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition (ex : électricité, étincelles, feux, torche) si ceci ne présente pas de danger). Éviter tout contact direct avec le produit déversé.
6.2 Protection de l'environnement	Éviter le déversement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.
6.3 Méthodes de confinement et nettoyage	Récupérer le maximum de liquide possible pour recyclage ou élimination. Le liquide résiduel peut être absorbé avec du matériau inerte.
6.4 Référence à d'autres sections	Voir les informations aux sections 8. et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour une manipulation sans danger	Conserver les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et ont tendance à s'accumuler dans les zones basses. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Lors de la manipulation du produit ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail, enlever et laver les vêtements souillés. l'écoulement et/ou la perte de produit sur le terrain rendent la surface glissante. Utiliser chaussures antistatiques et antiglissante.
7.2 Prévention d'incendies et d'explosions:	Éloigner le produit de sources d'allumage telles que étincelles, flammes nues et surfaces chaudes.
7.3 Température de pompage:	max. 70°C
7.4 Condition pour le stockage et éventuelles incompatibilités:	Voir section 10. concernant les matériaux incompatibles.
7.5 Température de stockage:	de -10°C à 55°C

8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail:** Le produit ne contient pas des composants avec des valeurs limites à surveiller en rapport avec le lieu de travail. Seulement, en présence du brouillard d'huile, ne pas dépasser une concentration de 5 mg/m³.
- 8.2 Équipement de protection individuelle**
- a) Protection respiratoire:** Pas nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de brouillard d'huile, utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé couvrant tout le visage avec un filtre contre les vapeurs organiques et les particules.
- b) Protection des mains:** Gants en PVC ou en nitrile ou autres moyens de protection appropriés. Autrement utiliser une crème de protection pour les mains.
- c) Protection des yeux:** Lunettes de protection en cas de danger d'éclaboussures.
- d) Protection du corps:** Vêtements de protection résistants aux huiles minérales en cas de danger d'éclaboussures.
- e) Mesures de protection et d'hygiène:** Ne pas conserver dans les vêtements des chiffons imprégnés du produit. Ne pas manger, boire, fumer avec des mains sales.



- 8.3 Informations supplémentaires:** Aucune.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les données suivantes ne sont que des valeurs typiques, et elles ne définissent pas des spécifications.

- a) Apparence** jaune/brune, limpide
- b) Odeur** typique
- c) Seuil olfactif** n.d.
- d) pH** n.a.
- e) Point de fusion** - 36°C
- f) Point d'ébullition** n.d.
- g) Point d'éclair** 220°C C.O.C.
- h) Taux d'évaporation relative** n.d.
- i) Inflammabilité (solide/gaz)** n.d.
- j) Limite inférieure/supérieure d'explosivité** --/--
- k) Pression de la vapeur:** < 0.1 hPa à 20°C
- l) Densité relative de la vapeur** n.a.
- m) Densité relative** 0.885 g/cm³ à 15°C
- n) Solubilité dans l'eau/autres solubilités** insoluble dans l'eau / n.d.
- o) Coefficient de partage n-octanol/eau** n.a.
- p) Point d'autoinflammation** n.d.
- q) Température de décomposition** n.d.
- r) Viscosité** 80.0 mm²/sec à 40°C // 11.4 mm²/sec à 100°C
- s) Propriétés explosives** aucun
- t) Propriétés oxydantes** aucun

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Aucune réactions dangereuse connue dans des normales conditions d'usage.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans des normales conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune
10.4 Conditions à éviter	Stable dans des normales conditions d'usage. Éloigner le produit de sources d'allumage telles que étincelles, flammes nues et surfaces chaudes.
10.5 Matières incompatibles	Oxydants et forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune produit de décomposition dangereux est connu. Néanmoins, en cas de combustion incomplète, des produits de décomposition dangereux, tels que fumées, monoxyde de carbone et oxyde d'azote peuvent se former.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Toxicité aiguë	toxicité réduite
a) Orale	La LD50 est > 5'000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.
b) Cutanée	La LD50 est > 5'000 mg/Kg. D'après des données de composants ou de matières semblables.
c) Inhalation	Il n'existe aucune donnée disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent présenter un danger toxique par inhalation.
11.2 Corrosion/irritation de la peau	D'après des données de composants ou de matières semblables, le produit ne devrait pas être un irritant primaire pour la peau. Contacts prolongés ou répétés avec le produit peuvent dessécher la peau et causer des rougeurs, dermatites ou irritations de la peau. La peau peut conséquemment réagir de manière accentuée à d'autres agents irritants.
11.3 Graves lésions ou irritations des yeux	L'irritation oculaire est improbable. D'après des données de composants ou de matières semblables. Les vapeurs formées par la chaleur peuvent entraîner des irritations oculaires.
11.4 Irritation respiratoire	D'après des données de composants ou de matières semblables, si le produit est sous forme de brouillards si des vapeurs sont produites par chauffage, l'exposition peut provoquer
11.5 Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
a) Voies respiratoires	Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants peuvent provoquer une sensibilisation des voies respiratoires.
b) Peau	Contacts prolongés ou répétés avec le produit peuvent dessécher la peau et conduire à dermatite. La peau peut conséquemment réagir de manière accentuée à d'autres agents irritants.
11.6 Mutagénicité des cellules germinales	Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1% sont mutagènes ou génotoxiques.
11.7 Cancérogénicité	Aucun effet négatif connue d'après des données de composants ou de matières semblables. Toutes les huiles de ce produit se sont avérées contenir moins de 3% de produits extractible par le test IP346.
11.8 Toxicité génitale	Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1% puissent présenter une toxicité génitale.
11.9 STOT - exposition unique	Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1% puissent présenter des dangers chroniques pour la santé.
11.10 STOT - exposition répétée	Aucun donnée n'est disponible pour indiquer que le produit ou ses composants présents à plus de 0.1% puissent présenter des dangers croniques pour la santé.
11.11 Danger en cas d'aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Inhalation répétée et prolongée de vapeurs présents à des limites supérieurs au niveau de sûreté (voir section 8.1) peut causer dommages au voies respiratoires.
11.12 Autres informations	Pas d'autres dangers connus pour la santé.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Utilisation selon les normes de bonnes pratiques, éviter la dispersion dans l'environnement (voir également les sections 6, 7, 13, 14 et 15)
Les données éco-toxicologiques ci-dessous sont tirés des principales substances présentes dans le mélange

12.1 Toxicité

Lubricating oils (petroleum),C24-50, solvant-extd,dewaxed, hydrogenated : Base oil - unspecified

- | | | |
|--------------------------------------|-----------|---|
| a) Toxicité aquatique aiguë | poisson: | LC50 (96 h) > 100 mg/l |
| | crustacé: | LC50 (48 h) > 1000 mg/l |
| | algue: | non déterminé |
| b) Toxicité aquatique chronique | poisson: | effets chroniques peuvent se presneter dès 1000 mg/l. |
| c) Toxicité pour d'autres organismes | | non déterminé |

Residual oils (petroleum),solvant-refined: Base oil - unspecified

- | | | |
|--------------------------------------|-----------|---------------------------|
| a) Toxicité aquatique aiguë | poisson: | LC50 (96 h) > 100 mg/l |
| | crustacé: | LC50 (48 h) > 10'000 mg/l |
| | algue: | non déterminé |
| b) Toxicité aquatique chronique | poisson: | non déterminé |
| c) Toxicité pour d'autres organismes | | non déterminé |

2-Propenoic acid, 2-methyl-, dodecyl ester,

- | | | |
|--------------------------------------|-----------|------------------------|
| a) Toxicité aquatique aiguë | poisson: | LC50 (96 h) > 100 mg/l |
| | crustacé: | non déterminé |
| | algue: | non déterminé |
| b) Toxicité aquatique chronique | poisson: | non déterminé |
| c) Toxicité pour d'autres organismes | | non déterminé |

12.2 Persistance et dégradabilité

- | | |
|-------------------------|---|
| a) Biodégradabilité | Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme "biodégradable", mais pas "aisément biodégradable", et ils peuvent être modérément persistants, en particulier en conditions anaérobies." |
| b) Dégradation chimique | Stable, pas rapidement dégradable |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

N/D

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble dans l'eau et peu volatil.
Le produit est à l'état liquide, il flotte dans l'eau et peut pénétrer dans le sol.

12.5 Résultats de l'évaluation PB/ e vPvB

Les composants et le mélange ne remplissent pas les critères de classification PBT ou vPvB.
Le produit devrait être considéré comme «persistant» dans l'environnement, selon les critères de l'annexe XIII de REACH (1,1)

12.6 Autres effets néfastes

Aucun

12.7 Autres informations

N'est pas verser ce produit dans l'environnement, dangereux pour l'eau et le sol.
WGK (Wassergefährungsklasse): 2

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Le produit ou l'emballage sont à éliminer comme déchets spéciaux non-périlleux.
Pour la manipulation et les mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle du produit, voir sections 6. et 7.
L'élimination du produit doit être faite en conformité avec les réglementations locales.

Suisse:

Code OMD: 13 02 08
Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	Numéro ONU	N/A
14.2	Désignation ONU pour le transport	N/A
14.3	Catégories de danger pour le transport	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
14.4	Groupe d'emballage	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
14.5	Dangers pour l'environnement	Aucune classification selon les prescriptions de transport.
14.6	Précautions spéciales pour utilisateurs	Aucune
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et du code IBC	N/A

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directives UE:

Règlement n° **1907/2006/CE (REACH)**
Règlement n° **1272/2008/CE (CLP)**
Règlement n° **1999/45/CE, 67/548/CE**
Règlement n° **67/548/CE**
et modifications successives.

WGK = 2 (Wassergefährdungsklasse)

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases R pertinentes:	R36/R38 R51/R53	Irritant pour les yeux et la peau Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrases S pertinentes:	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
Phrases H pertinentes:	H315 H319 H411	Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Phrases H pertinentes:	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Date d'émission:	15.01.2013	
Révisions:	--	

Légende:

ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
CLP: Règlement CE 1272/2008
DNEL: Niveau dérivé sans effet
GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO: International Maritime Organization
NDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
LC50: Concentration mortelle 50%
LD50: Dose mortelle 50%
PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
REACH: Règlement CE 1907/2006
RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
TLV: Valeur limite de seuil
TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
VOC: (volatile organic compounds) Composé organique volatil
vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le Reach.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.